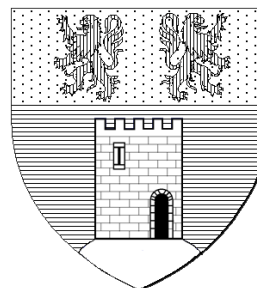


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : M. MICHEL Cédric, excusé

Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 en présentant les excuses de Cédric MICHEL qui se trouve en isolement à Marseille car cas-contact au Covid 19. Il indique que Jean-Luc PERCEVEAUX participera à une prochaine séance du Conseil.

Il rappelle l'ordre du jour en proposant le rajout à la demande d'Alex RIGAT d'un point relatif à l'installation d'une table d'orientation pour compléter les aménagements à la Tour de Riabie. La demande est acceptée à l'unanimité.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2021

L'intitulé exact de l'Espace de Vie Sociale et Culturelle sera rétabli. Sous cette réserve et ne faisant l'objet d'aucune autre remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 19/03/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

Une délégation du Conseil Municipal conduite par le Maire accompagné du Premier Adjoint et d'Yves BLANC a remis le diplôme de centenaire, des douceurs et une plante à Madame Jeanne AUMAGE née BLANCHARD dite « Tantoune » pour son centième anniversaire. La Centenaire, entourée de sa famille, était radieuse. L'accueil a été très chaleureux, des photos ont été prises. Cette deuxième centenaire est la preuve qu'à Lachau il fait bon vivre entouré des siens.

Des vols de poules ont été signalés. Ils ne sont pas le fait du renard.

Une rencontre est prévue avec les techniciens de la Communauté de Communes le 8 mars 2021 à 10 H 00 pour aborder les questions de l'aménagement de la 2ème plateforme de tri (point de collecte de l'ancienne école) avec Benjamin TOCON, Chef du Service Collecte et Tri des Déchets Ménagers et Assimilés et avec Audrey D'HEILLY sur le compostage (calibrage, information et mise en œuvre). A cette occasion, il sera demandé de rajouter des containers à poubelle avant l'été.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église sont en cours d'achèvement. Des travaux complémentaires ont été nécessaires (protections en zinc sur contreforts et remplacement de plaques sur la sacristie). Yves BLANC est remercié pour son investissement dans le suivi constant du chantier. Il a apporté la preuve que, sans concours extérieur, la Municipalité a été en capacité de suivre les chantiers de manière professionnelle.

La notification de la subvention de 16 400 € attribuée par la Région pour la toiture de l'Église dans le cadre du Plan de relance a été reçue ainsi que les consignes d'affichage. Un Cabinet mandaté par la Région dans le cadre du plan de relance a pris contact pour obtenir des informations sur l'état d'avancement du chantier.

Les tuiles de l'ancienne toiture ont été revendues à 0,50 € l'unité dans les proportions suivantes : 790 à Philippe AMIC, 200 à Pierre MORARD.

Le Crédit Agricole (Président de la Caisse Locale et Directeur) a été relancé pour demande de subvention pour la toiture de l'église.

Le Crédit relai pour la réfection de la toiture de l'église (trésorerie, part communale et FCTVA) non utilisé en 2020 a été ramené de 150 000 € à 100 000 € avec un nouveau taux ramené de 0,95 % à 0.73 %.

Le devis pour l'élagage a été signé et transmis suite à la procédure de consultation d'urgence par messagerie.

Le Cabinet Poly Expert de Montélimar se rendra au réservoir principal le 19 mars à 9 H 00.

Pierre MORARD a alerté le Conseil sur les dégâts constatés sur le Chemin des Barjavaux et sollicite une visite sur place.

Les analyses d'eau sont bonnes.

L'ONF a prolongé les délais pour l'achèvement de la coupe d'affouage au 31/12/2021.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'appel à candidature « innover en santé » lancé par le Conseil Départemental a été évoqué.

Lecture est donnée d'un courrier adressé par Sylvie DAGRON de Lachau concernant le site « méouge.net » qui est un outil internet gratuit, moderne et ouvert à tous pour l'information et le développement de la vallée de la Méouge.

Des clés de la salle du Conseil seront remises afin de faciliter la tenue de réunions de travail entre les réunions du Conseil Municipal.

Une réunion de travail sera organisée avec Monsieur DONZE, Responsable à la DDT pour la signalisation au sol des places handicapés (Michaël FEMY a fait effectuer plusieurs devis qu'il remet) et l'installation de radars pédagogiques. Le marquage au sol des « places handicapé » sera effectué par la DDT, les panneaux seront commandés par la Commune. *(délibération n°2021-07)*

En l'absence de Cédric MICHEL, Conseiller Municipal Délégué, et à l'approche de l'été, il est souhaité que le Comité des Fêtes soit relancé au cours d'une réunion publique quand les conditions sanitaires le permettront.

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont affichés sur la porte. Le Secrétariat est ouvert au public le lundi de 14 à 18 H 00 et le vendredi de 9 H 00 à 12 H 00. Sophie travaille à huis clos le mercredi pour traiter des affaires qui nécessitent de la concentration.

Dans le cadre du suivi scientifique de la faune sauvage (cerfs, chevreuils, lièvres et renards) des comptages de nuits se dérouleront du 15 février au 16 avril 2021 avec emplois de sources lumineuses par la méthode des Indices Nocturnes.

Les « véhicules ventouses » immobilisés depuis des semaines dans le village seront signalés à la Gendarmerie.

Lecture est donnée des délibérations prises suite au dernier Conseil.

3- APPEL À PROJET CENTRES DE VILLAGES

Le Maire a présenté devant la Commission Économie du Département le dossier pour une aide à l'ingénierie. Le dossier a reçu un avis favorable. Un courrier est annoncé.

4- COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU 4 FÉVRIER 2021

La réunion s'est déroulée à Buis-les-Baronnies avec les seuls maires du fait des contraintes sanitaires.

Un point a été fait sur la consommation des crédits. Seul le dossier de dégât d'orage sur le chemin du Moulin est en attente. Un contact sera pris avec Yves DABRIN pour étudier la solution la plus adaptée pour conforter le mur de soutènement.

La réfection du lavoir sera prise dans la rubrique « Patrimoine ».

Le dossier de mise en sécurité et accessibilité (marches de l'Église et pont de fer) est accepté et sera voté en Commission Permanente en mai 2021.

Cette année, il reste de l'argent sur la Dotation de Solidarité Territoriale. Le projet de table d'orientation à installer au pied de la Tour de Riable sera présenté dans ce

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

cadre par la Commune qui peut prétendre à 70 % de subvention contre 20 % pour le Luminaire. Si le projet est retenu, la part communale sera supportée par le Luminaire. Le Conseil Municipal vote favorablement.

5- PERSONNEL COMMUNAL

Un des deux agents des services techniques est en maladie de longue durée du fait de problèmes importants de santé qui nécessitent des soins et un suivi réguliers. La garantie maintien de salaire a été actionnée auprès de la MNT.

Alors que la période creuse s'achève une réflexion s'instaure sur les modalités de son remplacement.

De premières pistes de réflexion sont ouvertes sur la base du recensement des tâches à faire :

- Recrutement d'un agent contractuel (à voir avec Ballons),
- Recherche de dispositifs aidés (contact à prendre avec Pôle Emploi et la Sous-préfecture pour des contrats aidés),
- Ouverture de marchés à prestations (en complément sur certains travaux identifiés : broyages d'accotement...),
- Recours au renfort des agents de la communauté de Communes (pas privilégié eu égard au coût).

Des contacts seront repris avec Ballons, Pôle Emploi et la Sous-préfecture.

6- ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Les demandes se sont multipliées. L'enlèvement mobilise les agents communaux et les agents de la Communauté de Communes qui sont refacturés à la Commune.

Un groupe de travail est mis en place en vue de l'élaboration d'un règlement intégrant l'instauration d'une participation aux frais pour les demandeurs.

Le projet sera ensuite soumis au Conseil Municipal en vue de son adoption.

7- LOTISSEMENT : POINT SUR LES VENTES EN COURS

Tous les huit lots ont été vendus. Quatre par Bruno LAGIER, Agent Immobilier du Réseau IAD, Quatre directement par la Commune.

Le produit global attendu est de 196 349 €, l'ensemble des travaux d'aménagement ayant déjà été financés sur les exercices budgétaires précédents.

Quatre compromis ont été déjà été signés (MATARIN ZERBINI, BELLUE-MEYER, KRONENBERGER), deux demandes de permis de construire ont été déposées et sont en cours d'instruction par la DDT.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

8- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas obligatoire pour les petites communes mais il présente un intérêt pour préparer l'élaboration du Budget Primitif qui doit être voté avant la fin mars.

L'objectif consiste à faire un point sur l'arrêté des comptes 2020, travailler sur les futures dépenses et les recettes, réfléchir sur les taux d'imposition qui devront tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation ainsi que la tarification de l'eau.

Les résultats budgétaires de l'exercice font apparaître :

- Un déficit en section d'Investissement de 36 668.15 € (125 863.13 € de recettes pour 162 531.28 € en dépenses). Les travaux de l'église (délai entre le paiement des factures et l'encaissement des subventions) expliquent en grande partie cette situation,
- Un excédent en section de Fonctionnement de 49 399.91 € (234 691.40 € en recette pour 185 291.49 € en dépenses),
- Soit un résultat positif de l'exercice de 12 731.76 €.

Concernant la fiscalité, le taux d'imposition communal de la taxe foncière devra être rajouté à celui qui était par le passé perçu par le Département (15.51 %)

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 a modifié l'article 1383-I qui dispose désormais qu'à compter des impositions 2022, l'exonération de deux ans sur les constructions neuves sera appliquée à 100 %, sauf délibération. La commune entend maintenir cette exonération totale pour les maisons neuves pendant deux ans.

Une réunion préparatoire à l'élaboration du budget sera organisée dix jours avant le prochain Conseil pour affiner en dépenses et en recettes les lignes de fonctionnement. Les opérations d'investissement seront listées en fonction des projets et des subventions en cours.

9- ÉCURIE SARLIN

Yves BLANC, Délégué aux bâtiments communaux, procède à un historique du dossier depuis l'acquisition du bâtiment et l'attribution d'une subvention de l'ordre de 70 000 € pour une première phase de réhabilitation.

Une rencontre avec Catherine HERLENT, Architecte et son associée a été organisée le vendredi 22 janvier. Un devis lui a été demandé en vue de l'installation de la Salle du Conseil Municipal et plus globalement une réorganisation globale du bâtiment actuel de la Mairie.

En parallèle, différentes visites de l'écurie SARLIN avec Christophe MINETTO ont été organisées sur place. Plusieurs entreprises ont été consultées : François RISPAL sur Séderon et l'entreprise SOUMAILLE du Revest-du-Bion reconnues en matière de rénovation.

Le projet évolue.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dans l'immédiat et compte-tenu de l'état de dangerosité du bâtiment, il a été décidé de procéder en deux temps :

- Premier temps : mise en sécurité de bâtiment : le devis de l'entreprise MINETTO est retenu à l'unanimité pour un montant de 6 046 € HT, (délibération n°2021-03)
- Dans un deuxième temps un appel sera lancé pour l'opération globale de démolition de la toiture et mur de façade - reconstruction.

Dans ces conditions, l'examen de la proposition de prestation de l'architecte semble prématuré.

10- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

École : Le SIVOS a finalisé et transmis son budget 2021. Pour LACHAU la participation s'élève à 3 003 € par enfant et par an contre 2 500 € en 2020 soit une augmentation de 20 %. A titre de comparaison, Barret-sur-Méouge facture moins de 1 000 € par enfant et par an. Une seconde réunion est prévue le 26 février pour faire le point, réunion limitée aux seuls maires. Compte-tenu de sa délégation, il est demandé à Lou des se joindre à la réunion. Alain FRACHINOUS, Maire de Séderon et Président du SIVOS souhaite aussi aborder la question de l'office du tourisme.

Le 2ème conseil d'école de Séderon aura lieu le mardi 2 mars.

Communauté de Communes : Différents dossiers ont été évoqués : le problème de l'aménagement des gorges de la Méouge et du stationnement dans le secteur de la Cascade et de Pomet, la question de la prise de compétence « mobilité » actuellement exercée par la Région, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux, le portage par la Communauté de Communes d'un programme de développement du photovoltaïque sur le territoire.

Une réunion des Maires de la Vallée de la Méouge membres de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch sera organisée à Barret avant une rencontre de l'ensemble des maires de la Vallée de la Méouge.

Ardèche Drôme Numérique (ADN) a organisé à Vers-sur-Méouge une réunion à laquelle Yves a représenté la Commune. ADN a donné la marche à suivre au niveau des communes pour une arrivée de la fibre d'ici deux ans.

Des réunions sont en cours sur Séderon en vue de l'installation d'assistantes maternelles : recensement des enfants, sensibilisation des familles et au métier pour susciter des vocations.

11- QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs demandes de subvention ou participation sont examinées :

- Une subvention de 80 € est attribuée aux Écoles de l'EMALA (10 € / enfant, 8 enfants de la Commune) (délibération n°2021-04)
- Une subvention de 50 € est attribuée à La VieLaJoie pour la réalisation des projets de l'Espace de Vie Social et Culturel de la Méouge. (délibération n°2021-05)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Une subvention symbolique de 50 € est attribuée à ECOLOC. (délibération n°2021-06)
 - La participation à la Fédération des Œuvres Laïques pour le cinéma itinérant est reconduite.

Les élections Départementales et Régionales devraient se dérouler les dimanche 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 H 15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet